

DOSSIER DE CANDIDATURE

Auditions



Cycle d'orientation professionnelle Théâtre | ENMDAD | Théâtre de l'Iris

DÉROULÉ DES Auditions



CONCOURS D'ENTRÉE EN 3^{ÈME} CYCLE COP LES 4 & 5 JUILLET 2019

1) ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ : 4 juillet 2019

au Théâtre de l'Iris - 331 rue Francis de Pressensé - 69100 Villeurbanne

_Le candidat devra se rendre disponible de 9 h à 19 h

_Audition devant le jury d'une « proposition théâtrale » libre et personnelle ne dépassant pas 3 minutes (comprendre dans « libre » création / construction / invention).

_Audition devant le jury de deux scènes au choix du candidat. L'une dans un répertoire antérieur à 1950 et l'autre postérieure à 1950. Les scènes ne devront pas dépasser 3 minutes chacune (toute proposition sauf monologue).

_Le jury entendra en premier lieu le parcours libre puis il pourra choisir d'auditionner l'une ou l'autre des scènes ou bien les deux.

_Un entretien individuel aura lieu avec le jury pour les candidats retenus pour l'admission.

_Les candidats n'ayant pas appris leurs textes par cœur ou n'ayant pas répondu aux critères ci-dessus seront éliminés d'office. Il incombe au candidat de trouver une personne qui lui tiendra lieu de réplique pour l'audition. Si sa réplique passe également le concours, tous deux peuvent présenter des scènes jointes devant le jury (auquel cas la durée de la scène présentée sera de 6 min au lieu de 3).

_Le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat à tout moment.

_Le jury regarde le candidat sur les critères de jeu suivants : son rapport à la langue, son rapport à l'espace, la maîtrise de ses outils physiques et vocaux, sa compréhension des enjeux de la scène, son rapport à l'autre, sa concentration et son imaginaire.

2) ÉPREUVE D'ADMISSION : 5 juillet 2019

Le candidat devra se rendre disponible de 9 h à 17 h

Journée de stage - travail collectif / technique corporelles / improvisation / lecture et mise en voix

Les résultats de l'audition d'entrée en 3^{ème} cycle seront communiqués à l'issue de l'audition.

Début des cours, pour les candidats déclarés admis : octobre 2019

PRÉ-REQUIS ET Dossier



PRE-REQUIS A L'INSCRIPTION :

- _ Avoir 18 ans au minimum le 1^{er} septembre 2019.
- _ Justifier d'au moins deux années de formation théâtrale à raison de 5 heures de pratique hebdomadaires au sein d'une école de théâtre ou d'un conservatoire. (Niveau de fin de 2^{ème} cycle ou formation équivalente). Attention, les attestations de l'option théâtre au lycée ne sont pas acceptées.

DOSSIER DE CANDIDATURE À L'AUDITION

- _ Disponible sur le site du Théâtre de l'Iris, ou adressé sur demande au 04 78 68 86 49
- _ À retourner par courrier / À déposer au Théâtre de l'Iris avant **le 24 mai 2019**

Le dossier devra être accompagné des pièces suivantes :

- _ Une lettre de motivations présentant le parcours du candidat, ses connaissances et son projet. (détaillez précisément votre parcours d'études théâtrales, vos pratiques artistiques et votre expérience professionnelle ou amateur)
- _ Une photo d'identité récente
- _ Les attestations de pratique théâtrale justifiant bien de 5 heures de pratique hebdomadaire pendant deux années minimum
- _ 20 € de frais de dossier, chèque à libeller à l'ordre du Théâtre de l'Iris

Si le dossier n'est pas retenu pour les auditions, le chèque de 20€ sera restitué avec le courrier de notification.

Après acceptation du dossier, le candidat sera inscrit au 1^{er} tour de l'audition.
Les convocations à l'audition seront envoyées aux candidats à partir du 3 juin 2019.

INFORMATIONS

Pratiques



Modalités d'accès et procédure d'inscription : en fin de 2^{ème} cycle sur contrôle continu ou sur audition les 4 & 5 juillet 2019

Tarifs selon revenus (avis d'imposition 2018 basé sur les revenus 2017)

_pour les villeurbannais : 706 € + 15 € d'adhésion
(pour un revenu fiscal de référence entre 0 et 45 000 €)

_pour les non-villeurbannais : 752 € + 20 € d'adhésion
(pour un revenu fiscal de référence entre 0 et 45 000 €)

Au-delà, nous contacter.

Type de cours : collectif - 15 participants maximum.

Formation préprofessionnelle

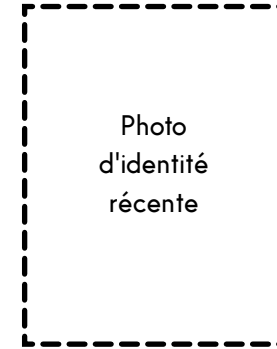
Durée : 2 à 3 ans

Début des cours : octobre 2019

Statut de l'élève : l'élève inscrit en 3^{ème} cycle bénéficie du statut étudiant. À ce titre, il a accès aux mutuelles étudiantes (SMERRA et LMDE) et peut bénéficier d'une bourse d'études du Ministère de la Culture (renseignements et dossiers à constituer auprès de l'ENMDAD : 04 78 68 98 27)



ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE,
DANSE ET ART DRAMATIQUE
DE VILLEURBANNE



Direction ENMDAD **Martial Pardo**
Direction Département Théâtre **Philippe Clément**

SECTION THÉÂTRE - ANNÉE 2019-2020
Dossier de candidature : audition d'entrée en 3^e cycle - COP

À renvoyer avant le 24 mai 2019

Théâtre et Compagnie de l'Iris - section théâtre - 331 rue Francis de Pressensé - 69100 Villeurbanne - information@theatredeliris.fr - 04 78 68 86 49

Nom : Prénom :

Âge au 01/09/19 :

Date de Naissance :

Profession / activité :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Adresse mail :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

PARCOURS THÉÂTRAL

Période concernée (année scolaire, civile, mois...)	Nom de l'organisme de formation	Nombre d'heures de pratique au cours de la période concernée

Documents à fournir impérativement :

_Une attestation de formation

Au moins une attestation d'un organisme de formation, d'une Compagnie, d'une école de théâtre, d'un Conservatoire (etc.) certifiant la pratique du théâtre pendant au moins deux années complètes à raison de 5 heures hebdomadaires. Les heures de pratique d'une option théâtre en lycée ou en université doivent se combiner avec d'autres heures de formation pour obtenir les 5 heures de pratique.

_Une lettre de motivations présentant votre parcours, vos connaissances et votre projet. (Détaillez précisément votre parcours d'études théâtrales, vos pratiques artistiques et votre expérience professionnelle ou amateur)

_20 € de frais de dossier, chèque à libeller à l'ordre du Théâtre de l'Iris.

Fait à

Le

Signature.....